



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024-2025 ACADÉMIE DES SPORTS

L'Académie des Sports est un espace sportif et éducatif géré par la Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements de la Ville de Marseille.

L'Académie des Sports permet de diversifier l'offre d'accueil et la découverte de la pratique sportive pendant les temps de vacances scolaires.

Elle est ouverte aux enfants (6 à 14 ans) du 6ème secteur, sauf cas particulier, sur demande auprès du Maire de secteur.

### **1- MODALITÉS D'ADMISSION**

L'Académie des Sports est un dispositif du service sport de la Mairie du 6ème Secteur qui arrête chaque année son organisation, son fonctionnement et son budget.

L'encadrement des activités physiques et sportives est assuré par des éducateurs sportifs diplômés.

Ce service permet aux enfants âgés de 6 ans à 14 ans de découvrir différentes disciplines sportives.

L'Académie des Sports **est ouverte à tous les enfants du secteur** dans la limite des places disponibles.

### **2-PROGRAMMATION PLANNING ACTIVITÉ**

Un programme d'activité sera remis aux parents lors de la pré inscription.

*Le programme d'activité est donné à titre prévisionnel, il est susceptible de modification en fonction de la météo et/ou d'évènement indépendant de notre volonté.*

### **3- LES MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Le processus d'inscription se déroule en 3 temps :

#### **1er TEMPS : LES PRE-INSCRIPTIONS**

Les dates des pré-inscriptions sont communiquées soit :

-Via le site internet <https://marseille1112.fr> (rubrique/vos services/académie des sports/pôle sport vacances).

-Par mail (inscription listing) sur simple demande au [secteursport1112@marseille.fr](mailto:secteursport1112@marseille.fr)

Les pré-inscriptions (durée 2 jours) se feront uniquement par mail en renvoyant le tableau de préinscription trouvé en pièce jointe du mail initial et correctement rempli (un tableau par enfant et par semaine) au : [secteursport1112@marseille.fr](mailto:secteursport1112@marseille.fr)

## **2ème TEMPS : LA VALIDATION**

La validation de votre pré-inscription se fera par retour de mail du service sport dans un délai de 3 jours après la date de fin des pré-inscriptions.

## **3ème TEMPS : L'INSCRIPTION DÉFINITIVE**

L'inscription définitive se fera sur rendez-vous uniquement au service sport de la Mairie des 11&12èmes et après validation du dossier complet (*voir documents à fournir en cours de validité ci-dessous*) et du règlement.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive devra être fourni dans le dossier d'inscription.

Le règlement intégral sera libellé à l'ordre : **régie mairie 6ème secteur**

Un reçu sera délivré aux parents attestant de l'inscription.

**Attention :** Le reçu devra donc être conservé et présenté pour toute demande de remboursement, selon les conditions fixées à l'article 5.

### **Documents à fournir en cours de validité (origine et photocopie)**

- Carnet de santé de l'enfant, à jour des vaccinations
- Attestation d'assurance en responsabilité civile extra scolaire ou parentale
- Attestation de sécurité sociale (ou figure l'enfant)
- Justificatif de domicile (*excepté facture de téléphone*)
- Livret de Famille
- Fiche Sanitaire
- Dossier d'Inscription signé
- Règlement Intérieur signé
- 1 photo d'identité récente
- Certificat médical aptitude sportive ou fiche QS Sport (attestation parentale)
- Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) éventuels

## **4- FACTURATION**

Seuls les chèques bancaires, chèques CESU, chèques vacances (ANCV) et espèces sont acceptés.

Les modes de règlement pourront évoluer

## **5- ABSENCES**

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

### ***Cas particuliers :***

- Seuls les reports de jours seront acceptés sous réserve de présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation de l'enfant.

Les reports se feront uniquement sur l'année scolaire (de septembre à août).

- En cas d'hospitalisation de l'enfant ou de déménagement hors secteur, un remboursement pourra exceptionnellement être demandé sur présentation de justificatif.

- Les absences répétées et sans justificatif entraîneront l'annulation de l'inscription.

## **6- MALADIE**

Les enfants ayant eu une maladie contagieuse (ou de la fièvre) ne pourront être accueillis que sur présentation du certificat de guérison.

## **7- MODALITÉS D'ACCUEIL**

Le personnel municipal n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture de la structure. Ainsi, les familles doivent scrupuleusement respecter les horaires d'accueil pour le bon fonctionnement des activités :

### **Pour une inscription à la journée:**

**-Accueil/Arrivée:** de 8H00 à 9H30\* au plus tard, aucun enfant ne sera accueilli au-delà de 9H30

**-Accueil/Départ :** de 16H00 jusqu'à 17H30\*.

En cas de retard, les parents sont tenus de prévenir le Service Secteur Sport. (Tél: 04.91.14.62.25 / 06.32.87.11.34)

*\*Note : Les horaires sont susceptibles de changer en fonction de la programmation de certaines activités.*

### **Pour une inscription à la demi-journée (Matin) :**

**Accueil/Arrivée:** de 8H00 à 9H30 au plus tard, aucun enfant ne sera accueilli au-delà de 9H30 .

**Accueil/Départ :** de 12H00 à 12H15.

En cas de retard, les parents sont tenus de prévenir le Service Secteur Sport. (Tél: 04.91.14.62.25 / 06.32.87.11.34)

### **Pour une inscription à la demi-journée (AP-Midi):**

**Accueil/Arrivée:** de 13H15 à 14H00 au plus tard, aucun enfant ne sera accueilli au-delà de 14H00.

**Accueil/Départ :** à partir de 16H00 jusqu'à 17H30.

En cas de retard, les parents sont tenus de prévenir le Service Secteur Sport. (Tél: 04.91.14.62.25 / 06.32.87.11.34)

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants sur l'espace d'accueil et émarger la feuille de présence.

Il est interdit à toute personne étrangère au service de rester dans l'enceinte de la structure.

**Aucun enfant ne pourra partir de l'Académie des Sports avec une personne mineure.**

### ***Cas particulier:***

. Préciser le nom des personnes susceptibles de venir récupérer l'enfant en dehors des personnes inscrites sur le dossier. Cette personne sera munie d'une pièce d'identité.

**L'accueil d'un enfant en situation de handicap est possible;** il est nécessaire de prévenir l'Académie des Sports lors de l'inscription pour effectuer le recrutement du personnel adapté aux besoins de l'enfant.

## **8- INFORMATIONS ACTIVITÉS**

- Les enfants doivent venir obligatoirement en baskets fermées, tenue de sport adapté, gourde d'eau, casquette et crème solaire. Les enfants n'ayant pas de tenue de sport adapté ne pourront pas être pris en charge.
- Pour l'activité « roller », les chaussettes sont obligatoires.
- L'équipe de l'Académie des Sports veillera à la bonne hygiène des enfants, en particulier des pauses régulières hydratation toutes les heures au minima.
- Il est strictement interdit à toute personne étrangère de rester dans l'enceinte de l'équipement, et pour cela, l'équipe de l'Académie des Sports sera identifiable par le port d'un tee-shirt spécifique.

## **9- RÈGLES DE VIE**

Les objets de la maison, les objets précieux, **téléphone portable**, jeux électroniques, bonbons et chewing-gums ne sont pas autorisés.

Les enfants présentant des troubles graves du comportement (violence, agressivité physique ou verbales envers eux-même ou les autres) ne pourront être maintenus dans les effectifs de l'Académie des Sports.

## **10- SOINS- SÉCURITÉ**

Tous les soins apportés aux enfants sont notés dans un cahier d'infirmierie et seront signalés directement aux parents.

L'équipe n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments aux enfants, sauf s'il existe un protocole d'accueil Individualisé (PAI). Dans ce cas, la Direction assure le suivi du traitement médical de l'enfant.

En cas d'accident ou problème grave, la Direction de l'Académie des Sports:

- Appellera les secours si nécessaire
- Informera les parents
- Informera la Mairie
- Complétera la déclaration d'accident
- Établira la déclaration d'accident auprès de la compagnie d'assurance de la Mairie

## **11- RESTAURATION**

Pour les enfants inscrits à la journée, ils devront se munir d'un repas froid et d'un goûter dans un sac mentionnant leur nom et prénom à remettre à l'accueil le matin.

En cas de régime et/ou d'allergies alimentaires, un protocole précisant les modalités d'accueil de votre enfant doit être signé.( voir article 10 soins et sécurité)

Pour le remplir, se renseigner auprès du Responsable du Service Sport. Il permettra éventuellement à l'enfant de consommer sur place un repas préparé par les parents.

Je soussigné, Madame , Monsieur .....

Noter la mention « Lu et approuvé les feuillets du présent règlement »

Marseille, le ...../...../.....

### **Signature :**

Protection des données : les informations ci-dessus sont collectées par la Mairie du 6ème secteur pour la gestion des activités proposées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous avez un droit d'accès et de modification de ces informations en envoyant un mail à l'adresse mairie[11-12@marseille.fr](mailto:11-12@marseille.fr) ou par courrier à la Mairie du 6ème secteur. Service Communication : Avenue Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille.

Je certifie sur l'honneur Madame,Monsieur..... que les déclarations portées sur cette fiche sont sincères et véritables.

Fait à Marseille Le ...../...../.....

***Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »***

### **CONTACT SERVICE SPORT :**

**ADRESSE : 201, Rue Charles Kaddouz 13012 MARSEILLE**

**MAIL : [secteursport1112@marseille.fr](mailto:secteursport1112@marseille.fr)**

**TEL : 04.91.14.62.25/ 06.32.87.35.78**